



Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Basile, tenue le 9 février 2026 à 19h00, au 20 rue Saint-Georges, Saint-Basile

1. **Présence et quorum**
2. **Ouverture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Procès-verbal**
 - 3.1. Acceptation des procès-verbaux de la séance régulière du 12 janvier 2026 et de la séance extraordinaire du 26 janvier 2026
4. **Trésorerie**
 - 4.1. Comptes à payer – Fournisseurs – Salaires – Débours
 - 4.2. Adoption du règlement numéro 04-2026 pour déterminer les taux de taxes, tarifs et compensations pour l'exercice financier 2026
 - 4.3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement sur la tarification de certains biens, services et activités de la Ville de Saint-Basile
 - 4.4. Financement temporaire – Travaux d'améliorations récréatives (préau)
 - 4.5. Financement temporaire - Travaux d'aménagement d'un terrain de balle
 - 4.6. Office municipal d'habitation du Grand Portneuf – Approbation budget 2026
5. **Période de questions •**
6. **Correspondance**
7. **Loisirs**
8. **Urbanisme**
 - 8.1. Adoption du règlement 01-2026 modifiant la carte des grandes affectations du territoire du plan d'urbanisme numéro 06-2012
 - 8.2. Adoption du second projet de règlement numéro 02-2026 modifiant le règlement de zonage numéro 07-2012 et le règlement de lotissement numéro 08-2012 en vue de permettre la réalisation d'un projet résidentiel intégré en bordure du boulevard du Centenaire
 - 8.3. Adoption du second projet de règlement numéro 03-2026 modifiant le règlement de zonage numéro 07-2012 afin d'ajuster les limites de la zone résidentielle de faible densité en milieu agricole Ra/a5
 - 8.4. Demande de dérogation mineure 2026-01 – 65 rue des Étoiles, lot 4 897 680
 - 8.5. Demande de dérogation mineure 2026-02 – rue d'Auteuil, lot 6 715 350
9. **Projets**
 - 9.1. Décompte numéro 5 – Construction d'un préau
 - 9.2. Octroi de contrat – Fourniture poteaux électrique du terrain de balle
10. **Service incendie**
 - 10.1. Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel
 - 10.2. Acquisition d'un outil hydraulique multifonctions
11. **Hygiène du milieu**
12. **Travaux publics**
13. **Direction générale**
14. **Varia**
 - 14.1. Rapport de comités
15. **Levée de la séance**

- Lors de la période de questions, le président d'assemblée (le maire) vous invitera à vous présenter (nom et adresse) et à poser vos questions, qu'elles soient en lien avec des points à l'ordre du jour ou non.
- Vous devez respecter les règles d'ordre et de courtoisie, et vous adresser uniquement au président d'assemblée. Ces règles visent à préserver un certain décorum et à favoriser des échanges respectueux et constructifs entre les élus et les citoyens.
- À la fin des échanges, soyez libre d'assister à la suite du conseil ou simplement quitter pour vos obligations personnelles.